

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration restreint du 01 octobre 2024

Présents : Philippe Gauthier, Martine Aymard, Marie-France Bouvier, Gérard Barbat, Anne-Marie Rétif, Gilles Lepeytre et

Dans les locaux de la Cavamac

Actualités du moment :

Le président nous relate les discussions échangées avec Emmanuel Ecoffey, représentant d'agēa des actifs Île-de-France. Les thèmes abordés furent nombreux, voir le résumé établi par la secrétaire en pj.

Trois d'entre nous se rendront à l'AG de l'amicale, Isabelle Oudot a l'intention de présenter un questionnaire aux 70 présents pour savoir ce qu'ils attendraient d'une telle organisation. Pour nous, bien sûr, il s'agirait de rechercher de nouveaux adhérents, outre l'intérêt d'aider de jeunes agents ou de pré-retraités.

Une lettre commune sera envoyée par Isabelle principalement aux agents entre 57 et 67 ans. Possibilité de les faire adhérer la dernière année de leur mandat.

IL y aurait 800 adhérents agēa des actifs, combien d'entre eux approchent des 67 ans, nous l'ignorons pour l'instant.

La secrétaire fait part de la baisse régulière des adhérents mais l'année 2024 voit un arrêt de cette baisse : nous sommes 153 à jour de cotisation, et deux pertes seulement par rapport à 2023. Ce qui est exceptionnel, comparé aux autres amicales qui voient leur nombre s'effondrer. Un autre souci, seule l'amicale Réussir Senior voit son nombre stable tandis que les autres baissent. Il serait judicieux de consulter les présidents pour examiner cette situation.

Une autre idée : voir avec le président de l'Île-de-France réussir senior si nous ne pourrions pas les rejoindre pour leurs sorties et inversement (pour cela une cotisation par BUA serait nécessaire).

Ainsi, peut-être avec ce partenariat, nous pourrions conserver cette subvention de 1500 € qui nous permettrait de stabiliser nos recettes.

IL est rappelé que nous avons pris une décision draconienne de ne plus nous rembourser les frais divers de chacun pour l'animation de l'amicale. Les précédents gestionnaires nous ont laissé des caisses presque vides.

Evolution du conseil d'administration pour la nouvelle mandature 25-28 :

Un tour de table est effectué bien que certains manquent. Gérard Barbat accepte de se présenter à la présidence, Philippe veut bien rester au conseil. Ainsi Gérard choisira son équipe parmi ceux qui se présenteront. Anne-Marie quitte sa fonction mais accepte aussi de former son ou ses successeurs. Elle propose d'organiser un séminaire où les différentes applications seront présentées et souhaite qu'au moins 5 ou 6 personnes soient formées sur SiGar et le site. La connaissance de Word est impérative en revanche, elle peut demander un devis pour la présentation des textes illustrés avec photos et légendes à sa cheffe de production. Quant aux films et montages divers, elle accepte de l'expliquer, c'est simple. La relecture des textes et le respect de la typologie pourront être effectués par Philippe Robert et Anne-Marie disposant d'un logiciel canadien de référence Antidote.

La secrétaire indique par ailleurs qu'elle n'effectuera pas l'envoi des appels de cotisation pour 2025, ce travail est du ressort du Trésorier ou de son adjoint.

Un syndic est à rechercher, Norbert Poignet veut bien être contrôleur des comptes.

Lieu à choisir pour la prochaine AG électorale de 2025 et Fête de Noël :

Echanges entre nous, des pistes sont évoquées, des devis sont à faire : Golf de La Boulie, Vincennes, Château de la Ferrière etc..., la date du **3 juin** est retenue sous réserve de disponibilité du site choisi.

Tâches les plus lourdes à tenir pour une amicale dynamique :

- Entretien des relations téléphoniques avec les adhérents,
- Leur souhaiter anniversaires et autres,
- Envoyer des cartes postales au moins 2 ou 3 fois par an (avec l'application Fizzer, c'est très facile),
- Etablir les comptes rendus de conseils et réunions diverses et surtout les poster sur le site,
- Réaliser des articles, des films, les montages photos à l'aide d'applications gratuites,
- Réaliser le compte rendu de nos activités pour la revue nationale agēa sénior Infos 3 fois par an.
- L'utilisation du site est impérative pour maintenir entre nous une communication de qualité.

2024 CR amr V1 du 0110

PJ : CR de la réunion avec EE

Compte rendu de la réunion du 26 septembre 2024

Avec Emmanuel Ecoffey, départemental MMA du 91 d'agēa Île-de-France et Philippe Gauthier, Gérard Barbat, Anne-Marie Rétif d'agēa sénior Île-de-France

Sujet : Étude d'un partenariat entre les actifs et les retraités

Constat :

- Philippe Gauthier retrace l'historique de la relation avec agēa actif, qui, au départ, lui a fait état de son manque de moyens financiers pour moderniser sa structure et d'un besoin d'aide pour la rendre plus attrayante. Le nombre d'adhérents est effectivement en baisse dans l'ensemble des amicales (seniors), mais cela n'a pas de rapport direct avec le partenariat souhaité. C'est de la discussion entre Isabelle Oudot et nous que cette idée de collaboration a germé. On est partis de soutien à des manifestations telles que arbre de Noël, AG, événements divers pour arriver au sujet principal : pourquoi ne pas mettre à la disposition d'un agent en surcharge de travail ou jeune repreneur (pour une courte durée), un agent général juste retraité ?
- Perte d'effectif entraînant un manque de renouvellement des structures et des équipes,
- Les sociétés ne sont pas organisées pour aider les confrères actifs en cas de soucis de tous ordres,
- Les jeunes retraités (moins de 4 ans) peuvent vouloir contribuer à aider leurs jeunes confrères,
- Un partenariat commun pourrait rendre l'adhésion aux deux amicales, plus incitative en concourant à une transmission plus efficace.
- Les actifs et les retraités trouveraient peut-être un intérêt supplémentaire à adhérer aux amicales par le partage de leurs connaissances et leur soutien réciproque : sortir de l'isolement.

Projet :

Définir ce partenariat, postulat posé de le restreindre pour l'instant à Île-de-France : peu de départements et avec des moyens de transport qui les rendent proches.

Travaux à réaliser :

- Pour mettre en relation le demandeur d'aide et le retraité AGA, création d'une association et d'un site. Sur le site, le demandeur voit les offres, les durées, les périodes - adaptations possibles - . Seuls les adhérents au syndicat des actifs peuvent y avoir accès. Cependant, une page d'accueil sera ouverte à tous, on y présentera les intérêts de cette offre. L'association s'occupe de l'administration et de la réglementation de l'opération (assurances et couvertures diverses, mission d'autoentrepreneur, etc.) dans une structure légère.
- Création des statuts, rien de complexe.
- Création d'une fiche d'intervenant décrivant connaissances, spécialités, disponibilités, etc. S'engager à des missions régulières pendant les 4 premières années suivant son départ en retraite, plus pour des missions plus générales.

- Modifier le BUA pour intégrer une phrase spécifiant que le retraité est prêt à accepter ou non une mission d'aide ponctuelle d'un confrère actif.
- Définition des honoraires, sur la base évoquée de 60 € pour un demi-jour et 120 € la journée de 7 h. Pas d'autres remboursements, missions de courte durée, nécessité de signer un contrat d'engagement (à établir).
- Trouver un nom à cette association : idée **Solidaires AGA** avec la fleur agēa ?
- Création d'une charte de déontologie aidant/aidé : Gérard Barbat veut bien s'en occuper (voir ci-dessous).
- Création d'une fiche d'embauche, du contrat provisoire de tâches à réaliser.
- Cotisation d'adhésion 50 € envisagée à **Solidaires AGA**, pour l'agent demandeur ?
- L'association **Solidaires AGA** s'engage à suivre les premiers partenariats pour ajuster les dysfonctionnements éventuellement rencontrés.
- Information des compagnies de cette action. Certaines missions n'obligent pas à être de la même compagnie, à vérifier.

Informations :

- Philippe contacte Isabelle Oudot pour l'informer de la démarche et inclure ce projet dans la lettre de communication aux adhérents,
- Possibilité de se déplacer dans les réunions départementales d'actifs pour parler du projet,
- Regarder le site Jobphoning.com pour y puiser des idées.
- Trouver le financement pour réaliser le site, faire établir un devis, solliciter notre webmaster Florent Dewas pour cela. Consulter les structures nationales pour leur aide dans le domaine du financement, de l'ordre de 2500 € pour le site et 200 € par an pour la maintenance ?

Charte de déontologie :

Gérard Barbat a tracé une ébauche de charte de déontologie ci-après (**AMR a apporté qq. modifs en italique**) :

Solidaires AGA a pour mission de proposer aux agents actifs rencontrant une situation ponctuelle difficile de bénéficier de l'aide d'un agent retraité durant une période déterminée.

Cela peut répondre à une situation comme une maladie de l'agent, un accident ou un problème d'organisation à la suite à un départ de collaborateur.

L'agent retraité délégué par l'association sera issu de la même compagnie que l'agent demandeur, *si besoin*.

La mission pourra durer quelques jours en fonction des besoins, par demi-journées, à définir au cas par cas.

L'agent devra s'acquitter par avance auprès de l'association d'une rémunération correspondant à six ?? demi-journées renouvelables en fonction de la situation de l'agent et des disponibilités de l'agent retraité. Son montant sera de 60 € par demi-journée.

L'agent retraité percevra une rémunération versée par l'association. Celle-ci souscritra une assurance responsabilité civile.

Réfléchir à la situation fiscale de l'aidant : autoentrepreneur, honoraires ? Voir situations analogues.

L'association s'engage à ~~trouver~~ *proposer* un agent retraité en fonction de la disponibilité au sein de la région. *Un contrat d'engagement sera à signer par les deux parties.* Les agents retraités disponibles auront été recrutés en fonction de leur qualité préalablement examinée par celle-ci, *en accord avec chacun.*

En cas d'interruption de la mission par ~~l'agent général~~ *l'un des deux* avant l'exécution totale de la mission préalablement réglée, l'association s'engage à rembourser à l'agent les demi-journées non effectuées.

AMR le 27/09/24 V2